



# Etat Parasitaire

## Relatif à la présence d'insectes à larves xylophages et de champignons lignivores

N° de dossier : 2209-FD-FINANCES PAIMPOL  
Date du rapport : 12/09/2022

### A - Désignation du ou des bâtiments

- Localisation du ou des bâtiments

Département : COTES D'ARMOR  
Commune : 22500 PAIMPOL  
Adresse : Centre des Finances Publiques - Avenue Gabriel Le Bras  
Référence cadastrale : AS n°53  
Type de bâtiment : Bureaux  
Année de construction : 1988



### B - Désignation du Client

- Désignation du propriétaire :

Nom Prénom : Direction Immobilière de l'Etat Pôle de Gestion Domaniale de Rennes  
Adresse : Avenue Janvier - BP 72102  
35021 RENNES CEDEX 9

- Désignation du donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire  
Prénom, Nom : Direction Immobilière de l'Etat Pôle de Gestion Domaniale de Rennes  
Adresse : Avenue Janvier - BP 72102  
35021 RENNES CEDEX 9

### C - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Entreprise de diagnostic	<b>Saint Briec Diagnostic</b> 53 Rue des Roches Douvres 22000 Saint Briec Tél : 02.96.68.48.93 Portable : 07.83.36.04.96 Email : saintbriecdiagnostic@gmail.com
N° SIRET	809 223 951 00017
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle	Allianz 54751791 (validité : 31/03/2023)
Nom et prénom de l'opérateur	Vincent LEMOIGNE
Accompagnateur	en présence du représentant du donneur d'ordre

Date du contrôle : 12/09/2022

**Date limite d'utilisation du diagnostic : 11/03/2023**

## D - Objectifs et moyens d'investigation utilisés

La mission consiste en la recherche et l'examen des zones favorables au développement des agents de dégradation biologique du bois (zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.), pour constater s'il y a ou s'il y a eu des infestations ou altérations par des insectes à larves xylophages et/ou des champignons de pourriture sur les bois d'œuvre des locaux visités. L'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et des autres matériaux, de repérer les fissures et les infiltrations dans les maçonneries.

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite figurant en page 1 du présent document et sa durée d'utilisation est de 6 mois après cette date. Il est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents biologiques de dégradation du bois. Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, s'il est procédé à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi (travaux, dépose de revêtements, etc.).

La visite est réalisée par inspection visuelle, par sondage non destructif (sauf parties déjà altérées ou dégradées) de l'ensemble des éléments en bois à l'aide d'outils appropriés (poinçons, humidimètre, lampe torche, échelle 3m maximum) dans les parties accessibles, visibles et susceptibles d'être démontées sans outils. Le constat sur le bâti se limite aux pathologies des bois d'œuvre de l'ensemble immobilier, sur les parties visibles, accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, sans démolition, sans dégradation, sans manutention d'objets lourds, encombrants, sans déplacement de meubles, appareils électroménager, sans dépose de revêtements de murs, sol ou faux plafonds. La société ne pourra pas être tenue responsable pour les ouvrages et parties d'ouvrage non accessibles le jour de la visite, faute de moyen d'accès ou du fait d'un encombrement trop important. Une visite complémentaire pourra être effectuée dès lors que les dispositions auront été prises par le client afin de rendre disponibles les accès aux zones et éléments concernés du bâtiment

Lorsque l'état parasitaire porte sur les parties privatives d'immeuble collectif, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévue à l'article 1643 du Code Civil, ne pourra être stipulée que pour les parties privatives visitées. Seul, un état parasitaire des parties communes de l'immeuble, annexé à l'acte authentique, permettra de compléter les investigations.

Toutes observations ou contestations sur le présent état parasitaire, doivent être adressées par lettre recommandée au siège social de la société Saint Briec Diagnostic dans un délai de 15 jours à compter de la date de la visite initiale.

Ce document reste la propriété de la société Saint Briec Diagnostic jusqu'à son paiement intégral.

## E - Identification des parties d'immeubles n'ayant pu être visitées et justification

Etage	Locaux	Raisons
Rez de chaussée	Réserve	Absence de clé

## F - Documents transmis :

PLANS

## G - Constatations diverses

Localisations	Commentaires
RDC-SAS	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs donnant sur l'extérieur. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Hall	Humidité relevée >30% dans le soubassement des murs donnant sur l'extérieur. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Accueil	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Couloir	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-BT 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Bureau 1	Humidité relevée >50% dans le soubassement du mur à proximité de la porte fenêtre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.

RDC-Réserve	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Ménage	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Degt 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Degt 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Sdb	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Chambre	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Salon-séjour	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Cuisine	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Présence de champignon de moisissure sur les murs et au plafond.
RDC-Entrée	Humidité relevée >40% dans le soubassement du mur donnant sur l'extérieur. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-WC 1	Humidité relevée >22% dans le soubassement du mur donnant sur l'extérieur. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Détente-Repas	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Traces d'humidité au plafond (sec à l'humidimètre) : à surveiller.
RDC-Cuisine 1	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Cuisine 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Sanit 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-WC 2	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Sanit 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-WC 3	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-WC 4	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Plateau de bureaux 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Local autocom	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Traces d'humidité au plafond (sec à l'humidimètre) : à surveiller.
RDC-Bureau 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Bureau 3	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Bureau 4	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Plateau de bureaux 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Box 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Box 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Box 3	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Box 4	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Bureau 5	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Bureau 6	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Bandeau d'étanchéité zinc détérioré avec présence (orifices d'émergence et vermoulure) d'insectes à larves xylophages (PV), de champignon de pourriture fibreuse et molle sur les bois d'œuvre visible de l'extérieur.

RDC-Guichet	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Plateau de bureaux 3	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Coffre	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Degt 3	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Sanit 3	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-WC 5	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-Sanit 4	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-WC 6	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
RDC-BT 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Couloir 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Traces d'humidité au plafond (sec à l'humidimètre) : à surveiller. Bois d'œuvre de la charpente non visibles (recouvert d'un doublage).
1ER-Couloir 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Degt 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Traces d'humidité à proximité du châssis de désenfumage (sec à l'humidimètre) : à surveiller. Bois d'œuvre de la charpente non visibles (recouvert d'un doublage).
1ER-Couloir 3	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Combles (accès trappe) : aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Infirmerie	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Bois d'œuvre de la charpente non visibles (recouvert d'un doublage). Combles (accès trappe) : aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Local syndical	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Bois d'œuvre de la charpente non visibles (recouvert d'un doublage).
1ER-Sanit 4	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-WC 5	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-WC 4	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Sanit 3	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-WC 3	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Rgt	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Salle de réunion	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Bois d'œuvre de la charpente non visibles (recouvert d'un doublage). Combles (accès trappe) : aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Bureau 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Plateau de bureaux 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Traces d'humidité au plafond (sec à l'humidimètre) : à surveiller.

1ER-Plateau de bureaux 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Bois d'œuvre de la charpente non visibles (recouvert d'un doublage). Combles (accès trappe) : aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Bureau 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Combles (accès trappe) : aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Degt 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Sanit 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-WC 1	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Sanit 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-WC 2	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Degt 3	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Sdb	Pas de relevé possible à l'humidimètre (pièce faïencée). Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Combles (accès trappe) : aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
1ER-Chambre 2	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Traces d'humidité à proximité de la fenêtre (sec à l'humidimètre) : à surveiller. Bois d'œuvre de la charpente non visibles (recouvert d'un doublage).
1ER-Chambre 1	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
2EME-Combles	Pas de relevé supérieur à 10% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore. Absence de plancher construit et bois d'œuvre de la charpente empêchant la circulation dans les combles : investigations limitées aux abords des trappes d'accès.
SSOL-Degt 3	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Archives 1	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Vides sanitaires	Humidité relevée >22% dans les murs. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Degt 2	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs et dans les murs enterrés. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Degt 1	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs et dans les murs enterrés. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-TGBT onduleur	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs et dans les murs enterrés. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Autocom	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs et dans les murs enterrés. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Archives 2	Pas de relevé supérieur à 20% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Garage	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Archives 3	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs et dans les murs enterrés. Présence (orifices d'émergence et vermoulure) d'insectes à larves xylophages (PV) sur la porte.
SSOL-Stockage	Pas de relevé supérieur à 20% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Archives 4	Pas de relevé supérieur à 20% à l'humidimètre. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.
SSOL-Chaufferie	Humidité relevée >22% dans le soubassement des murs. Aucune présence visible d'insecte à larve xylophage ou de champignon lignivore.

## I - Devoir de conseil – Dispositions générales et particulières

Voir constatations.

Une humidité du bois de plus de 18% de sa masse, déterminée selon l' ISO 31300, peut être la cause du développement de champignons pouvant altérer les propriétés mécaniques du bois.

Pour votre santé et la santé de l'immeuble, une ventilation bien régulée est indispensable.

Le propriétaire est seul responsable de l'hygiène de sa construction et des travaux réalisés dans les règles de l'art.

Les champignons lignivores appelés aussi Mérule, Lenzite, Coniophore sont présents dans de nombreuses habitations de notre région. Les conditions de leur développement sont optimum dès lors que l'humidité, le bois, le manque de luminosité et de ventilation sont réunis.

L'article 76 la loi Alur fixant les dispositions de lutte contre la mérule, amène une nouvelle obligation pour le propriétaire, à savoir la déclaration obligatoire en mairie par les occupants (locataires, propriétaires ou syndic de copropriété si la mérule est située dans les parties communes), dès lors qu'une présence de ce champignon parasite est détectée.

Traitement des bois d'œuvre, remplacement des bois d'œuvre, dégâts des eaux et travaux divers : il est du devoir du vendeur, d'informer l'acquéreur, des travaux effectués dans l'habitation (remise des factures pour garanties) et/ou les déclaration(s) aux assurances.

D'une manière générale, nous vous recommandons de supprimer tout revêtement imperméable sur les parquets.

Quelques exemples d'interventions à éviter :

Cf : guide réalisé pour le ministère du Logement et de la Ville et l'Anah par NORISKO Construction (D. MARILLIER et L. PASCAL). Décembre 2007

- appliquer une peinture étanche ou une tapisserie imperméable, sans création d'une ventilation efficace des locaux
- appliquer sur les décors en bois une finition imperméable à l'air
- recouvrir des dormants bois par des profilés PVC "spéciaux réhabilitation" sans respecter les règles de mise en œuvre requises pour garantir une ventilation minimum des bois recouverts (tout en faisant obstacle à la pénétration directe de l'eau de pluie, les menuiseries jouent un rôle important de régulation de l'humidité intérieure par la circulation de l'air entre les ouvrants et les dormants, ainsi qu'entre les dormants et le mur).

Présence d'une VMC sans module d'amenée d'air en place dans les chambres du 1er étage : à corriger.

Présence de jours visibles depuis les combles, présence d'ardoises décrochées et détériorées : étanchéité de la toiture à faire vérifier.

Présence de salpêtre (sous sol).

Présence de bois et d'autres éléments contenant de la cellulose stockés à même le sol et au contact des murs humides dans les vides sanitaires favorisant le développement de champignons lignivores. Nous vous conseillons de procéder au retrait.

Nous vous conseillons de vous rapprocher d'entreprises spécialisées pour corriger l'ensemble des désordres constatés afin d'éviter de futures pathologies.

### Signature et cachet de l'entreprise

SARL SAINT BRIEUC DIAGNOSTIC  
53 RUE DES ROCHES DOUVRES - 22000 SAINT BRIEUC  
Tél : 02.96.68.48.93 Port : 07.83.36.04.96  
Mail : saintbrieucdiagnostic@gmail.com  
www.saintbrieucdiagnostic.fr  
Siret : 809 223 951 00017 - APE 7120B



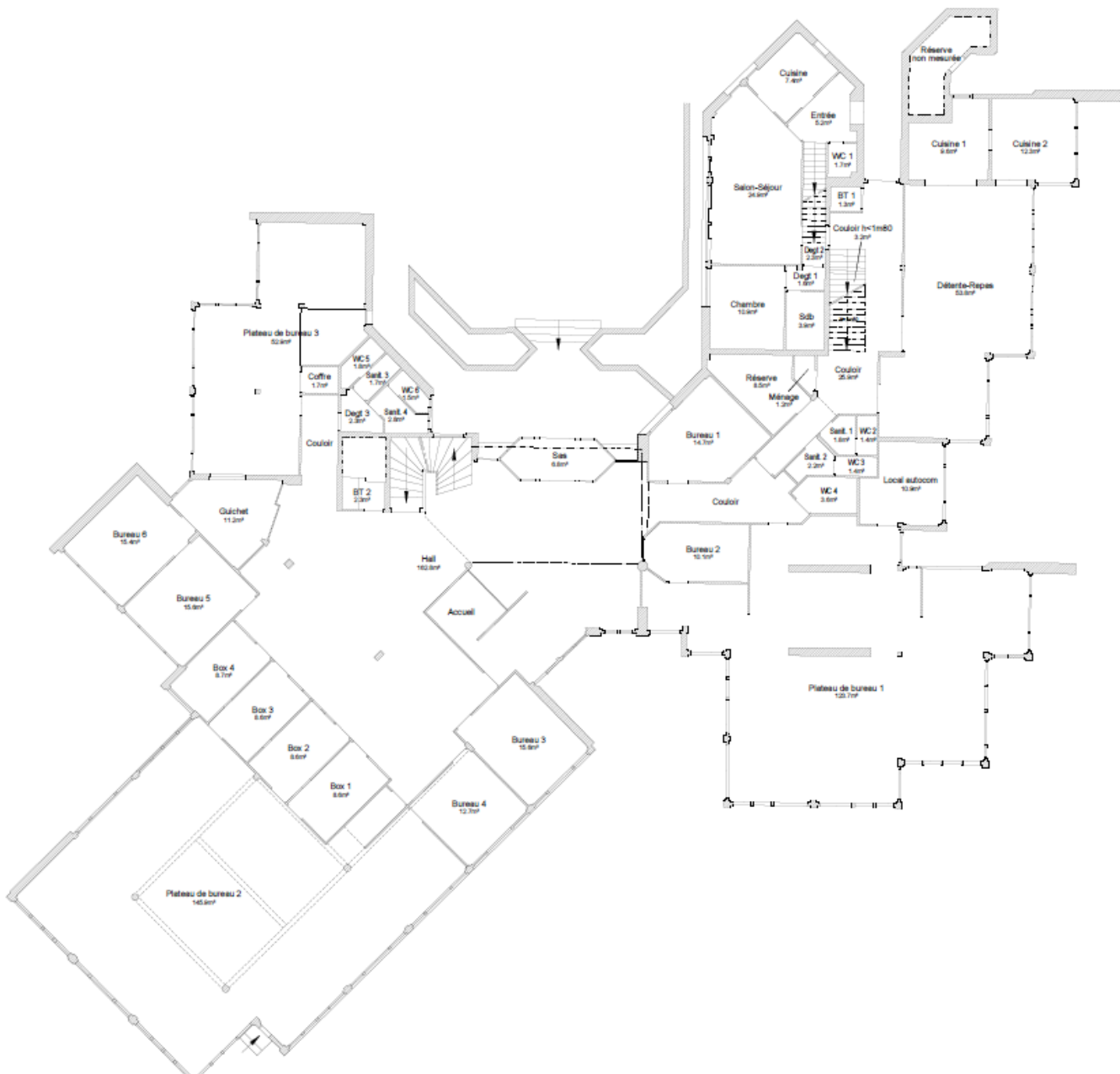
Fait à Saint Brieuc,  
Le 12/09/2022

Par : Saint Brieuc Diagnostic  
Nom et prénom de l'opérateur : LEMOIGNE Vincent

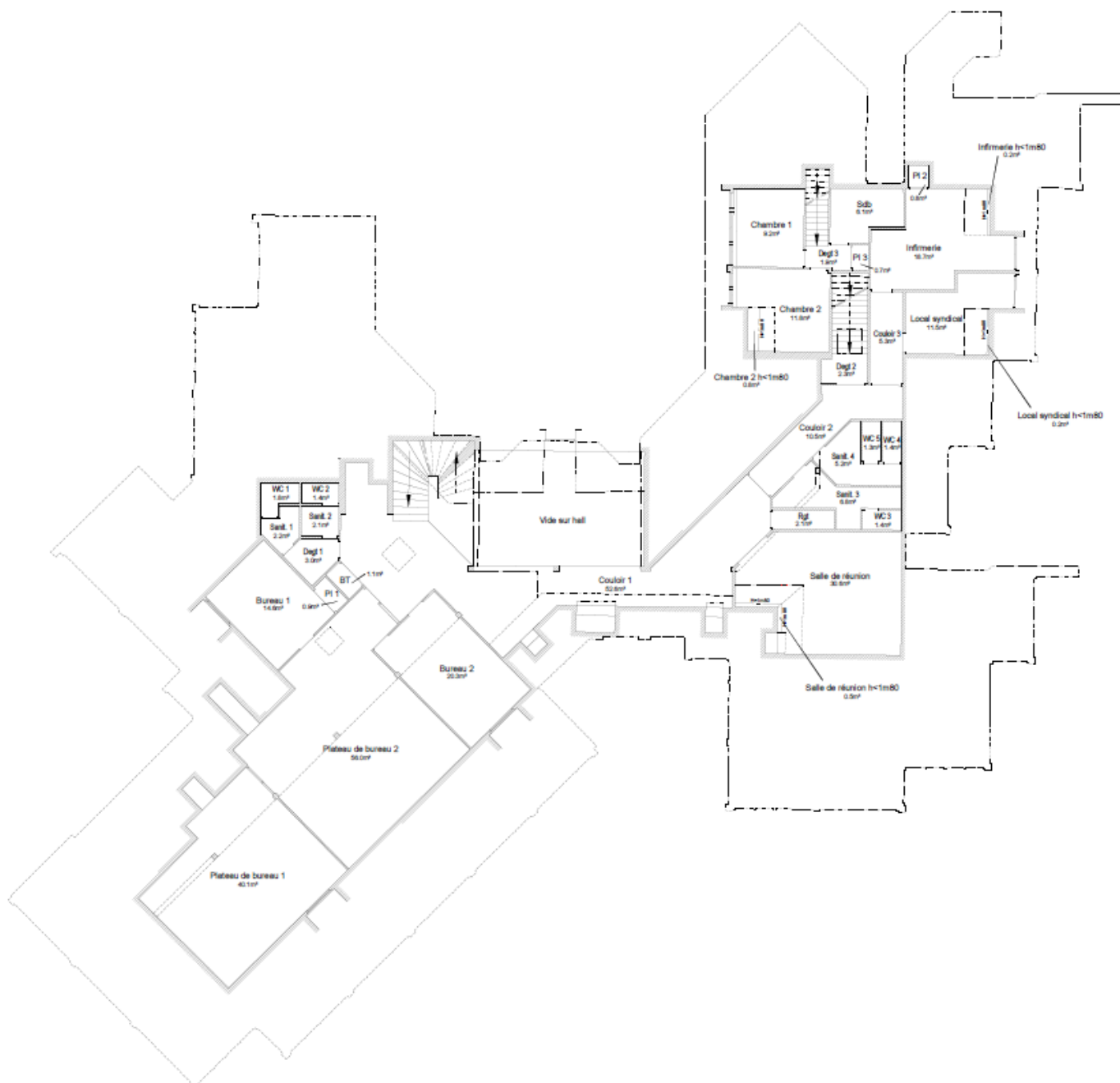
*La société Saint Brieuc Diagnostic atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.*

# Schéma

Croquis : Rez de chaussée



Croquis : 1er étage







# Annexe – Désignation des agents de dégradation biologique des bois

---

## Les coléoptères à larves xylophages

Ce sont des insectes volants qui déposent leurs œufs dans les pores, les trous, les aspérités ou les fissures du bois et dont les larves se nourrissent de bois. Ils sont présents partout en Europe, mais le risque d'attaque varie d'insignifiant à très important. Ceux qui posent le plus de problèmes sont : *Hylotrupes bajulus*, *Lyctus brunneus* et les vrillettes avec *Anobium punctatum* et *Xestobium rufovillosum*. D'autres insectes xylophages de moindre importance existent comme l'hespérophane, les charançons ou d'autres espèces de vrillettes. Ci-dessus les principales espèces rencontrées :

### **(PV) Petite vrillette (*Anobium punctatum*)**

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier de nombreuses essences. Sa présence est occasionnellement importante pour les éléments de structure. On la trouve particulièrement dans les climats côtiers et là où des conditions humides prédominent.

### **(GV) Grosse vrillette (*Xestobium rufovillosum*)**

Insecte présent seulement dans le bois déjà attaqué par les champignons. D'importance significative surtout pour les bois feuillus utilisés en structure dans les bâtiments anciens de la majeure partie de l'Europe. Les traitements adaptés doivent être tant insecticides que fongicides. Les mesures prophylactiques passent par un rétablissement préalable des conditions de salubrité avant tout traitement insecticide et (ou) fongicide si nécessaire. Il convient donc lors du traitement de procéder à des investigations complémentaires afin d'infirmier ou de confirmer la présence d'autres agents de dégradation biologique des bois.

### **(C) Capricorne des maisons (*Hylotrupes bajulus*)**

Insecte présent jusqu'à une altitude d'environ 2 000 m, de moindre importance dans le Nord et le Nord-Ouest de l'Europe. Sa vitalité et sa longévité dépendent principalement de la température ambiante et de l'humidité du bois. Il attaque beaucoup d'espèces résineuses. Sa présence peut avoir de sérieuses conséquences sur les éléments de structure.

### **(H) Hespérophane (*Trichoferus holosericeus*)**

Insecte présent dans le sud de l'Europe. Il n'est trouvé que les bois de feuillus comme le chêne, le hêtre, le robinier, le peuplier et les arbres fruitiers.

### **(L) Lyctus (*Lyctus brunneus*)**

Insecte qui attaque l'aubier de certains feuillus contenant de l'amidon. D'importance partout en Europe pour les bois feuillus à la fois européens et importés.

### **(Ch) Charançons du bois**

Répannus partout, plusieurs espèces de charançons appartenant à la sous famille des Cossoninés se rencontrent fréquemment dans les bois ouvrés déjà dégradés par des champignons. Les adultes peuvent vivre plusieurs mois et continuent de creuser le bois.

## Les champignons

### **Champignons de pourriture cubique**

Par exemple, mérules, conioformes, lenzites, polypores, tramétoïdes et agaricoïdes sont des champignons dont certaines espèces sont responsables de la pourriture cubique sur les bois d'oeuvre. Ainsi, il existe 5 espèces de mérules pouvant infester les bois de construction en France métropolitaine, chacune ayant des conditions de développement spécifique et occasionnant des dégâts plus ou moins importants : *Serpula lacrymans* (ou mэрule des maisons), *Serpula himantioïdes* (ou mэрule mince), *Leucogyrophana pulverulenta* (ou petite mэрule), *Leucogyrophana pinastri* (ou mэрule épineuse), *Leucogyrophana mollusca* (ou mэрule molle).

### **Champignons de pourriture fibreuse**

Par exemple, corticiés, polypores, tramétoïdes, agaricoïdes et cupulés sont des champignons dont certaines espèces sont responsables de la pourriture fibreuse sur les bois d'oeuvre. Ce type de champignon inféodé aux bois d'oeuvre humide nécessite des taux d'humidité très élevés, supérieurs à 40% associés à une température souvent supérieure à 25 °C. Il ne se développe que dans des lieux obscurs et mal aérés. Sa croissance est généralement lente. Divers types de pourritures peuvent se trouver en même temps ou successivement sur un même bois. La progression de la décomposition naturelle du bois est souvent l'oeuvre de diverses espèces fongiques et de différentes formes de pourriture qui interviennent simultanément ou successivement selon leurs conditions hygrométriques de développement. Ainsi, la pourriture blanche ou d'autres pourritures peuvent partager l'environnement de champignon pourriture cubique lorsque les conditions de développement de cette dernière sont également atteintes.

### **Champignons de pourriture molle**

De nombreuses espèces de champignons peuvent occasionner des dégradations sur les bois d'oeuvre. Champignons causant un type de pourriture caractérisée par un ramollissement de la surface du bois quoiqu'ils puissent aussi provoquer de la pourriture en profondeur. Ces champignons ont besoin d'une humidité du bois plus élevée que les basidiomycètes. Ils sont d'une importance particulière pour le bois au contact du sol ou dans l'eau.

### **Champignons de discoloration**

Champignons causant le bleuissement ou les moisissures des bois en service. Ces champignons n'affectent en pratique que la présentation esthétique. Ils peuvent dégrader les revêtements décoratifs.

### **Champignons de bleuissement**

Champignons causant une coloration permanente de bleue à noire, d'intensité et de profondeur variables, principalement dans l'aubier de certains bois. Ceci n'entraîne pas de changement important des propriétés mécaniques mais peut augmenter la perméabilité.

### **Les moisissures**

Champignons apparaissant sur la surface des bois humides en taches diversement colorées uniquement si l'humidité de surface dépasse 20 % (m/m) (par exemple dans le cas d'une humidité relative très élevée ou de condensation). Ils n'entraînent pas de modifications des propriétés mécaniques du bois. Ils revêtent une importance particulière pour le bois si l'altération d'aspect est indésirable ou inacceptable. Ces champignons ne sont pas spécifiques au bois et peuvent apparaître sur divers matériaux présentant une humidité élevée.